

ARRETE DU MAIRE PORTANT DELEGATION DE ADJOINT AU MAIRE

Envoyé en préfecture le 26/03/2026

Reçu en préfecture le 26/03/2026

Publié le

ID : 062-216202333-20260323-DELEG_ADJ_PAQUE-AI



Le maire de la commune de Conchil-le-Temple,

Vu l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal du 22 mars 2026 fixant à 4 le nombre des adjoints au Maire,

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Monsieur PAQUEZ en qualité de premier Adjoint au Maire en date du 22 mars 2026,

Considérant qu'il est nécessaire pour la bonne administration de l'activité communale de déléguer à Monsieur PAQUEZ, 1^{er} adjoint, les attributions suivantes

ARRETE :

Article 1 : A compter du 23 mars 2026, Monsieur PAQUEZ Michel, 1^{er} adjoint est délégué pour intervenir dans les domaines suivants : **protection de la population, démocratie participative, événementiel, finances**

Il assurera les fonctions suivantes :

- Prévenir les risques majeurs et élaboration des dossiers :

- Plan Communal de Sauvegarde/DICRIM
- Plan Prévention des Risques Inondation
- Déploiement de la législation relative aux immeubles menaçant ruine et aux procédures de péril
- Participera à la rédaction du règlement des agents communaux

- Police municipale : circulation et stationnement, sécurité et signalisation, divagation des chiens et des chats, prévention des bruits de voisinage, immeuble menaçant ruine

- Etude et suivi des dossiers alarme des bâtiments communaux : Lutter contre les vols et les incivilités (participation citoyenne, vidéo protection)

- Correspondant défense

- Correspondant FDE

- Organisation d'animations autour des risques et dangers liés aux NTIC

- Renouveler la formation aux gestes de premier secours pour les habitants

- Promouvoir comme préalable à la participation et la transparence des informations, à la co-construction des projets, l'accès à l'information des habitants sur les projets et politiques municipales, et plus largement aux documents (transparence), notamment en utilisant les outils numériques et NTIC

- Organiser les réunions de quartiers pour l'élaboration et la présentation des projets

- Favoriser, dans les modalités de définition de l'offre publique et de l'organisation des processus de travail au sein des services de la collectivité, le recours à des démarches d'innovation publique : budget et projets participatifs, application interactive citoyen/commune

- Organisation du défi des templiers

- Apporter une aide dans l'élaboration des dossiers d'autorisation des « grandes manifestations »

-Préparation budget

- Appels d'offre

Envoyé en préfecture le 26/03/2026

Reçu en préfecture le 26/03/2026

Publié le

ID : 062-216202333-20260323-DELEG_ADJ_PAQUE-AI

S²LOW

Article 2 : L'adjoint délégué assurera l'instruction et le suivi des dossiers relevant de sa compétence et pourra signer tous les documents y ayant droit.

Article 3 : le 1^{er} adjoint suppléera le Maire dans les transmissions dématérialisées au comptable public

Article 4: Monsieur PAQUEZ suppléera à toute absence du Maire et le représentera. Il assurera le lien avec tous les adjoints, conseillers et les différentes composantes de la commune en s'entourant des personnes concernées

Article 5 : La Secrétaire Générale des Services est chargée de l'application du présent arrêté qui sera affiché en mairie, notifié à l'intéressé et transmis à Madame la Sous-Préfète, transcrit à Monsieur le trésorier/receveur d'Ecures

Fait à Conchil-le-Temple, le 23 mars 2026

Le maire,

Daniel DUBOIS

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de LILLE dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

